

Virginie DUBY-MULLER

Député de la Haute-Savoie  
Conseiller Régional  
Rhône-Alpes

Paris, le mardi 29 avril 2014

**M. Manuel VALLS**  
**Premier Ministre**  
57 rue de Varenne  
75700 PARIS

Monsieur le Premier Ministre,

Les parlementaires de la Haute-Savoie souhaitent vous alerter sur **le compte pénibilité qui risque de devenir** une bombe à retardement pour les artisans et les PME du Bâtiment.

La loi du 9 novembre 2010 a en effet instauré des fiches individuelles de prévention de la « pénibilité » pour l'ensemble des salariés du secteur privé. La loi « retraites » votée fin 2013 a fait de ces fiches la base d'un dispositif ouvrant droit, notamment, à un départ en retraite anticipé. Une mission conduite par Michel de Virville à la demande du Premier Ministre vise actuellement à en définir la mise en œuvre concrète.

Quoi qu'il en soit, ces fiches qui nécessitent un suivi permanent pour 80% des salariés du Bâtiment, s'apparentent à un **incroyable casse-tête** comme nous l'a démontrée la Fédération des Entrepreneurs et Artisans de Haute-Savoie lors d'une rencontre que nous avons eue avec elle lundi 28 avril dernier à Annecy.

Ainsi, les artisans et les dirigeants de PME seront dans l'obligation de se livrer constamment à cette tâche, sur tous les chantiers, poste par poste, situation par situation, en tenant compte d'éléments complexes et d'activités imbriquées avec comme conséquence des sources de contestation multiples. « Si on voulait plonger nos entreprises dans une judiciarisation sans fin de leurs activités, on ne s'y prendrait pas autrement » nous ont confié les professionnels du BTP 74.


Sachant qu'aucun chef d'entreprise n'a intérêt à faire travailler coûte que coûte un salarié affaibli physiquement, au risque de provoquer un accident du travail, le secteur du Bâtiment a toujours été très attaché à réaliser les efforts indispensables de prévention et de santé au travail. C'est pourquoi ce secteur a mis en place dès 1947 un organisme dédié, géré paritairement : l'OPPBTP, organisme professionnel de prévention du bâtiment et des travaux publics, qui, de constat unanime, a largement permis de progresser en la matière.

Par ailleurs, conscients que certains compagnons sont soumis à des tâches rudes dans des environnements difficiles, les professionnels du secteur ont signé, en décembre 2011, un accord relatif à la prévention de la pénibilité et à l'amélioration des conditions de travail dans le BTP car ils croient en l'effectivité de la prévention.

A l'heure où l'on vante sans relâche les vertus de la « simplification », aucun de nos artisans et de nos chefs de PME du Bâtiment ne seront en capacité de faire face à ce **nouveau mur de contraintes administratives**. Et, ceci dans un environnement concurrentiel où les salariés détachés et les entreprises de l'espace européen ne seront pas soumis à cette exigence. Cela constituera un important appel d'air à la concurrence étrangère et aux travailleurs détachés !

Par conséquent, nous vous demandons de revenir sur ces mesures qui sont un **déni de réalité** pour les artisans et entrepreneurs du Bâtiment qui, à travers une telle comptabilité des moindres faits et gestes de leurs salariés, se sentent terriblement **méprisés**.

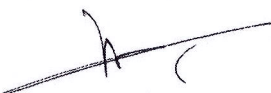
Vous demandant de considérer notre démarche commune avec toute l'inquiétude qu'elle traduit, nous vous prions de croire, Monsieur le Premier Ministre, en l'assurance de notre très haute considération.



Bernard ACCOYER



Marc FRANCINA




Jean-Paul AMOUDRY



Sophie DION




Lionel TARDY



Jean-Claude CARLE



Virginie DUBY-MULLER



Martial SADDIER



Pierre HERISSON